

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
JEUDI 5 FÉVRIER 2015

Année scolaire : 2014/2015

Total des membres : 24

Numéro de séance par année civile : 1/2015

Quorum : 13

Date de convocation : 26 janvier 2015

Nombre des présents : 21 + 2 invités

Présidence de : Olivier HUREAU - Principal

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision	Page	N° d'acte	Pièces jointes	
				Désignation	N°
Adoption du compte rendu du CA du 27/11/2014	Vote	3			
1. Décisions budgétaires modificatives pour information	Information	3		Doc.comptable	1
2. Crédits fonds sociaux	Vote	3	01-15	Notification Acte	2 3
3. Convention section sportive	Vote	3	02-15	Convention Acte	4 5
4. Compte-rendu de la réunion du CESC	Information	3		Tableau Procès-verbaux	6 7 et 8
5. Information sur le statut de « pré-lycéen »	Avis	4			
6. Évolution des effectifs du collège	Information	4			
7. Présentation du tableau de répartition des moyens par discipline. Motion présentée par les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation.	Information Vote	4		Tableau PV com. perman. Motion	9 10 11
8.1. Calendrier du 2 ^{ème} semestre.	Information	5		Calendrier	12
8.2 Nouveau collège	Information	5			

Le Président

Le Secrétaire

Olivier Hureau

Joël Cousi

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : 27 novembre 2014

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	HUREAU Olivier	X						
	Adjoint	COIGNEC Pascal	X						
	Gestionnaire	APPRIOU Hélène	X						
	CPE	BENARD Vanessa	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	LE GAC Didier	X						
	Commune siège	DUSSORT Fabienne	X						
	Commune siège	LALOUER Marie-Christine	X						
Personnalité qualifiée		REYNAUD Gérard			X				
Total			7	0	1		0	0	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CALVARY Laurence	X						
		COUSI Joël	X						
		KERBRAT Bernard	X						
		LE GARS Jean-Pierre	X						
		LE PENNEC Patrick	X						
		PUCEL Armelle	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MARGÉ Jean-Claude	X						
		VERON Stéphane	X						
Total			8	0	0		0	0	0
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	GUENNEGUES Frédéric	X						
		KERONCUFF Marielle	X						
		LAMOUR Marie-Dominique			X				
		LE GAC Nathalie	X						
		LEMAILLET Yves	X						
		MELIQUE Caroline	X						
	Elèves	HEMERY Maxence			X	MONTECOT Esteban	X		
LE GALL Manuel				X					
Total			5		3	1	0	0	

Invités : M. Mounier, maire de la commune de Saint-Renan ; Mme Zupperl, professeure stagiaire.

DÉROULEMENT DU CONSEIL

En début de séance 19 personnes sont présentes, le quorum étant atteint, la séance peut commencer à 17h35. Monsieur Cousi, représentant des enseignants, assure le secrétariat.

M. le Principal demande l'autorisation aux membres du CA d'accepter la présence de Mme Zupperl en qualité d'invitée. Le CA est favorable à l'unanimité. M. le Principal, présente M. Mounier, Maire de Saint-Renan. Trois représentants de la commune sont présents, seuls deux auront une voix délibérative.

M. le Principal présente l'ordre du jour. Il précise qu'il a souhaité ajouter deux questions diverses : le nouveau collègue et le calendrier du deuxième semestre.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2014

Monsieur le Principal demande si des modifications sont à faire dans le procès-verbal du conseil d'administration du 27 novembre 2014 puis passe au vote de son adoption :

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Le procès-verbal en question est adopté.

1. Décisions budgétaires modificatives pour information

Mme Appriou présente plusieurs décisions budgétaires modificatives intervenues depuis le dernier conseil d'administration à la fois sur la fin de l'exercice 2014 et sur le début de l'exercice 2015.

Des focus sont faits sur le coût élevé des photocopies (maintenance comprise) et sur le provisionnement de l'achat d'un four. M. Cousi s'interroge sur le fait que ce soit l'assurance du Conseil Général qui a pris en charge le règlement du sinistre de l'arbre tombé sur la cour. Mme Appriou donne le détail de la procédure dans ce type de règlement de sinistre. M. Lemaillet indique que, historiquement, c'est le collègue qui a repoussé ses limites vers les arbres en question.

2. Crédits fonds sociaux

Arrivée d'un nouveau membre du CA.

Deux dotations supplémentaires pour les fonds sociaux (programme 230 – vie de l'élève) sont attribuées au collègue : 518 € au titre de l'année 2014 et 346 € au titre de l'année 2015. Le chef d'établissement soumet au vote l'affectation de la totalité de la somme (846 €) au fonds social collègue.

Résultat du vote : Pour : 20 Contre : 0 Abstentions : 0

3. Convention section sportive

M. le Principal présente la convention concernant la section sportive football et arbitrage. L'alinéa concernant la mise à disposition au collègue d'un personnel de la commune de Saint-Renan est supprimé.

M. le Principal soumet au vote l'autorisation de signer cette convention de partenariat avec le président du District du Finistère Nord et le président du club de « En avant Saint-Renan ». La durée de cette convention est de 3 ans.

Résultat du vote : Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 1

L'autorisation est accordée.

4. Compte-rendu de la réunion du CESC

M. le Principal-adjoint présente sous forme d'un tableau les actions menées au collègue dans le cadre du CESC, leur type et leur financement. Il fait ensuite un compte-rendu de la dernière réunion du CESC et

des réflexions menées par ce comité. Mme la CPE fait part de la richesse des échanges lors de ses interventions sur le harcèlement dans les classes de 5^{ème}. M. le Principal-adjoint présente également la demi-journée de formation sur le harcèlement à destination de l'ensemble des professeurs principaux dans son contenu et des retours. M. Le Gars intervient en expliquant que les enseignants attendaient plutôt une analyse de résolution de cas concrets.

M. Coignec rappelle que le collège souhaite entrer dans une démarche « Agenda 21 ». Dans ce cadre, il présente une action concernant la quantité des déchets alimentaires et la qualité de l'alimentation. Il informe le CA que le collège a répondu à un appel à projet lancé par le Conseil Général concernant la mise en place d'un composteur. M. Mounier intervient sur les aspects techniques. M. Coignec précise qu'il pourra être mis en place des « Eco délégués » dans chaque classe.

M. Margé présente une future intervention concernant la contraception, le mal-être et tout ce qui perturber les adolescents.

M. Coignec annonce une intervention auprès des élèves de 5^{ème} concernant les risques auditifs.

Arrivée d'un nouveau membre du CA

5. Information sur le statut de « pré-lycéen »

En préambule, Mme Bénard, CPE, présente le dispositif existant au lycée Amiral Ronac'h concernant le statut de « néo-lycéen ». Ce dispositif permet aux élèves d'acquérir davantage d'autonomie et de droits en fonction de leur attitude. Selon ce modèle, il est proposé de définir un statut de « pré-lycéen ». Ce statut pourrait être délivré au cours du 3^{ème} trimestre, à une classe de troisième, si les élèves de cette classe font preuve de responsabilité et de sérieux. Les élèves auraient ainsi la possibilité d'être, sur leur temps de permanence, mis en autonomie.

6. Évolution des effectifs du collège

M. Hureau rappelle que la baisse des effectifs prévus pour l'année prochaine en collège est vraie au niveau académique : -0.7%, au niveau départemental : -1,3 %. Ainsi l'année prochaine, il est attendu au collège un peu moins de 500 élèves qui se répartiront sur 19 divisions (au lieu de 20 cette année ; voir tableau ci-joint). Il rappelle que l'ADEUPa (agence d'urbanisme du pays de Brest) dans son « Observatoire de la vie collégienne du Finistère 2014 » prévoit que, les années suivantes, les effectifs devraient repartir à la hausse pour atteindre 600 élèves en 2019.

7. Présentation du tableau de répartition des moyens par discipline.

M. Hureau rappelle que cette répartition a été examinée en conseil pédagogique puis en commission permanente. Il annonce que les services académiques ont donné une réponse favorable à la demande formulée par les membres de la commission permanente d'ajouter 2 heures-poste à la dotation globale horaire (DGH). Cette modification a permis d'annuler les 2 heures supplémentaires en EPS et de diminuer le complément de service à l'extérieur.

Au 5 février 2015, la DGH est de 573,5 HP dont 542,5 heures-postes et 24,5 heures supplémentaires années.

M. le Principal explique ce que sera l'accompagnement personnalisé en sixième et détaille les choix de répartition qui ont été faits pour l'année scolaire prochaine en reprenant les conclusions de la commission permanente du 2 février (voir compte-rendu).

Les représentants des personnels d'enseignement et d'éducation demandent que soit mis au vote l'adoption d'une motion (document ci-joint) concernant le maintien d'une cinquième division au niveau 5^{ème}. M. Lemaillet précise que le problème pourrait aussi se poser au niveau de la 6^{ème}.

M. Hureau précise qu'en tant que représentants de l'Etat, Mme Appriou, M. Coignec et lui-même ne participeront pas au vote.

Résultat du vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 2 NPPV : 3

La motion est adoptée.

8. Questions diverses :

8.1. Calendrier du 2ème semestre.

M. Hureau présente le calendrier du deuxième semestre (ci-joint).

8.2 Nouveau collège

M. Le Gac, présente les avancées du projet de nouveau collège. Au niveau du Conseil Général, le budget du schéma d'investissement qui inclut la construction d'un nouveau collège à Saint-Renan a été voté pour un montant de 19,1 millions d'euros sur une base de 700 élèves. M. Le Gac indique que le Conseil Général est en discussion avec les propriétaires des terrains. La superficie prévue pour le collège est de 12 000 m². M. Mounier intervient pour annoncer l'ouverture d'une enquête publique (du 16 février au 18 mars 2015) pour la modification du plan local d'urbanisme qui portera sur l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de Quillimerrien (pour le collège) et l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU de Trévisquin (pour l'équipement sportif). M. Le Gac précise que la salle de sport est sous maîtrise d'ouvrage de la commune avec une participation financière du Conseil Général.

M. Lemailet demande si une zone suffisamment grande a été réservée pour les cars. M. Mounier répond que cela a été prévu. M. Hureau demande si le trajet entre le collège et l'espace sportif ne va pas être trop long. M. Mounier répond qu'un chemin d'accès au plus court sera réalisé entre les deux structures.

La séance est levée à 19h45.